

Sind.I./
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED
RESIDENCE DU RUANDA.-

Ref. n° :	Nº 4798	A 1. b/02/01
Annexe	DATE	28/11/58
Bijlage	TRAITER	AT
Objet	PAR	
Voorwerp	VISAS	

Kigali , le 24 novembre 1958.-
, de
(1) N. 6.415/P.I.-

TRANSMIS copie pour information à:
- Monsieur le Conseiller du Mwami
 Monsieur l'Administrateur de Territoire
à RUHENERI

en leur signalant que dorénavant nous aviserons Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi en priant celui-ci de bien vouloir nous faire parvenir la décision permettant à l'intéressé de bénéficier du traitement octroyé aux autorités coutumières.-

Le Résident du Ruanda, A. PREUD'HOMME,-



TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE DES AFFAIRES
INDIGNES.-

Usumbura, le 4 novembre 1958.-

COPIE/ Nº 22120/009469/5347.-

A Monsieur le Résident du Ruanda,
à KIGALI.-

Objet:

Réunion de cadre 1958
Stage des chefs et
sous-chefs.-

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe copie de ma lettre n° 2210/4926/2601 du 9 juin 1958 à Monsieur le Résident de l'Urundi.

Conformément au 4e alinéa de cette lettre, les sous-chefs et chefs stagiaires ne pourront jouir du traitement accordé aux autorités investies que sur décision de ma part.

Afin de me permettre d'établir celle-ci, je vous saurais gré de vouloir bien me faire parvenir, pour chaque cas, vos propositions de désignation de chefs ou sous-chefs stagiaires accompagnées des avis du Mwami.

Vous recevrez en retour deux exemplaires dont un destiné à l'intéressé - de ma décision d'octroi de traitement.



Pour le Vice-Gouverneur Général,
Gouverneur du Ruanda-Urundi, absent,
Le Commissaire Provincial,
P. LEROY.-
sé: P. LEROY.-